

Nom commercial : Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Version actuelle: 2.0.4, établi le: 19.10.2015

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 11.02.2015

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Begosol (REF 51090 - 51091)

BegoForm Liquid (REF 52786)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Production de prothèses dentaires dans un laboratoire

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

BEGO Bremer Goldschlägerei

Wilh. Herbst GmbH & Co. KG

Wilhelm-Herbst-Str. 1

28359 Bremen

N° de téléphone +49/ 421/ 2028 – 0

N° Fax +49/ 421/ 2028 – 115

e-mail msds@bego.com

Service émetteur / téléphone

Services d' Etudes & de Développement de matériaux, d'alliages et de produits céramiques; +49/ 421/ 2028 – 130

(Chef du service de développement d'alliages)

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

msds@bego.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification conformément à la Directive n° 67/548/CEE et 1999/45/CE (DPD).

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

-

Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

-

Mentions de danger (UE)

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Informations relatives à l'étiquetage

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Nom commercial : Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)**Version actuelle:** 2.0.4, établi le: 19.10.2015**Version remplacée:** 2.0.3, établi le: 11.02.2015**Région:** FR**2.3 Autres dangers**

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	dioxyde de silicium, préparé par voie chimique		
	7631-86-9 231-545-4 - 01-2119379499-16	-	> 50,00 - < 70,00 % en poids
2	éthylène-glycol		
	107-21-1 203-473-3 603-027-00-1 01-2119456816-28	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373o	> 5,00 - < 10,00 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
2	H373 orale; reins; -

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

Nom commercial : Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Version actuelle: 2.0.4, établi le: 19.10.2015

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 11.02.2015

Région: FR

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse; Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; extincteur à poudre

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Le produit par lui-même ne brûle pas ! Accorder les produits d'extinction et les mesures de lutte contre les incendies au feu de l'environnement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Veiller à assurer une aération suffisante. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage recommandée

Valeur 20 - 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Aucun(e) n'est connu(e).

Nom commercial : Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Version actuelle: 2.0.4, établi le: 19.10.2015

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 11.02.2015

Région: FR

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
	2000/39/EWG		
	Ethylene glycol		
	VLE	104 mg/m ³	40 ml/m ³
	VME	52 mg/m ³	20 ml/m ³
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin	
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France		
	Ethylèneglycol		
	vapeurs		
	VLE	125 mg/m ³	50 ml/m ³

Valeurs DNEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	dioxyde de silicium, préparé par voie chimique			7631-86-9 231-545-4
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	4 mg/m ³
2	éthylène-glycol			107-21-1 203-473-3
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	106 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	35 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	éthylène-glycol			107-21-1 203-473-3
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	53 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	7 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	éthylène-glycol		107-21-1 203-473-3
	Eau	eau douce	10 mg/l
	Eau	eau marine	1 mg/l
	Eau	Eau dégagement intermittent	10 mg/l
	Eau	eau douce sédiment	37 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	3,7 mg/kg poids sec
	sol	-	1,53 mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	199,5 mg/l

Nom commercial : Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Version actuelle: 2.0.4, établi le: 19.10.2015

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 11.02.2015

Région: FR

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur			
liquide			
opalescent; laiteux			
Odeur			
douçâtre			
Seuil d'odorat			
Donnée non disponible.			
pH			
Valeur	8,0	-	10,5
Point d'ébullition / Zone d'ébullition			
Valeur	env.	100	°C
Point de fusion / Zone de fusion			
Valeur	env.	-15	°C
Point de décomposition / Zone de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
non déterminé			

Nom commercial : Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)**Version actuelle:** 2.0.4, établi le: 19.10.2015**Version remplacée:** 2.0.3, établi le: 11.02.2015**Région:** FR**Température d'auto-inflammabilité**

Donnée non disponible.

Propriétés comburantes

Donnée non disponible.

Propriétés explosives

Donnée non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)

Donnée non disponible.

Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;

Donnée non disponible.

Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Donnée non disponible.

Pression de vapeur

Valeur	env.	20	hPa
Température de référence		20	°C

Densité de vapeur

Donnée non disponible.

Taux d'évaporation

Donnée non disponible.

Densité relative

Donnée non disponible.

Densité

Valeur	1,05	-	1,50	g/cm ³
Température de référence			20	°C

Solubilité dans l'eau

Donnée non disponible.

Solubilité(s)

Donnée non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Donnée non disponible.

Viscosité

Valeur	2	-	50	mPa*s
Température de référence			20	°C
Type	dynamique			

9.2 Autres informations**Autres informations**

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

Nom commercial : Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)**Version actuelle:** 2.0.4, établi le: 19.10.2015**Version remplacée:** 2.0.3, établi le: 11.02.2015**Région:** FR**10.5 Matières incompatibles**

agents d'oxydation forts; caoutchouc; Electrolytes; agents cationiques

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de silicium, préparé par voie chimique	7631-86-9	231-545-4
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
2	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de silicium, préparé par voie chimique	7631-86-9	231-545-4
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de silicium, préparé par voie chimique	7631-86-9	231-545-4
CL50	>	0,14	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de silicium, préparé par voie chimique	7631-86-9	231-545-4
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Durée d'exposition		20	h
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Nom commercial : Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)**Version actuelle:** 2.0.4, établi le: 19.10.2015**Version remplacée:** 2.0.3, établi le: 11.02.2015**Région:** FR

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de silicium, préparé par voie chimique	7631-86-9	231-545-4
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA	
Évaluation		Non irritant	
2	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Durée d'exposition		24	h
Espèces		lapin	
Source		ECHA	
Évaluation		Non irritant	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		Homme	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de silicium, préparé par voie chimique	7631-86-9	231-545-4
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Type d'examen		Bacterial Reverse Mutation Test	
Espèces		Salmonella typhimurium	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de silicium, préparé par voie chimique	7631-86-9	231-545-4
Espèces		rat	
Méthode		OECD 414	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de silicium, préparé par voie chimique	7631-86-9	231-545-4
Espèces		rat	
Méthode		OECD 453	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Nom commercial : Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)**Version actuelle:** 2.0.4, établi le: 19.10.2015**Version remplacée:** 2.0.3, établi le: 11.02.2015**Région:** FR

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique		
Donnée non disponible.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de silicium, préparé par voie chimique	7631-86-9	231-545-4
Voie d'exposition		orale	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 408	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 413	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		150	mg/kg bw/d
Durée d'exposition		12	mois
Espèces		rat	
Organe cible		reins	
Méthode		OECD 452	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
CL50		>	50000 mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces		Pimephales promelas	
Source		ECHA	

Toxicité sur les poissons (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
CE50		>	100 mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces		Daphnia magna	
Méthode		OCDE 202	
Source		ECHA	

Nom commercial : Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)**Version actuelle:** 2.0.4, établi le: 19.10.2015**Version remplacée:** 2.0.3, établi le: 11.02.2015**Région:** FR**Toxicité pour les daphnies (chronique)**

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylène-glycol	107-21-1	203-473-3
Type	diminution du COD (carbone org. dissous)		
Valeur	90	- 100	%
Durée		10	jour(s)
Méthode	OCDE 301 A		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement dégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Autres effets néfastes**Autres effets néfastes**

Effets négatifs écologiques non probables si utilisé/manipulé dans les conditions prévues par le fabricant .

12.7 Autres informations**Autres informations**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

Nom commercial : Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Version actuelle: 2.0.4, établi le: 19.10.2015

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 11.02.2015

Région: FR

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

Nom commercial : Liquide de mélange avec protection antigel (REF 51090)

Version actuelle: 2.0.4, établi le: 19.10.2015

Version remplacée: 2.0.3, établi le: 11.02.2015

Région: FR

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373o Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO Umwelt Consult GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 183, Tel.: +49(40)79 02 36 300, Fax: +49(40)79 02 36 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO Umwelt Consult GmbH.